

compte des effets que le changement du niveau de l'eau aurait sur les réserves et les autres localités septentrionales.

Les Indiens en cause n'ont pas accepté cette situation sans rien dire. Ils ont formé le Northern Flood Committee qu'ils ont chargé de négocier avec le gouvernement du Manitoba au sujet de l'inondation des réserves et des autres problèmes concernant leurs droits de pêche et de piégeage. L'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait accordé des fonds au comité, mais ces fonds sont maintenant épuisés. Le comité a demandé d'autres fonds pour lutter contre l'inondation des réserves. Le président du comité de prévention des crues est à Ottawa aujourd'hui pour essayer d'obtenir les fonds qu'on lui a déjà promis pour lui permettre de continuer son travail. Je le répète, ces promesses ont été faites durant la campagne électorale. On devait y donner suite la semaine dernière, mais l'approbation se fait toujours attendre.

● (1730)

Parlons maintenant des mines dans la circonscription de Churchill. Elles constituent vraiment l'épine dorsale, la base économique de ma circonscription. Il ne faut jamais oublier que les mines ne se découvrent ni ne s'exploitent du jour au lendemain. Le budget avorté du 6 mai aurait forcé le petit prospecteur et le petit exploitant minier à abandonner la partie. Le budget du 18 novembre n'a pas amélioré la situation. Les grosses compagnies minières de ma circonscription sont maintenant aussi vulnérables que le petit prospecteur ou le petit exploitant.

La vie chère, de même que les mesures prises par les provinces et le gouvernement fédéral, pressurent les compagnies minières. Si elles estiment que leurs investissements ne rapportent pas raisonnablement, elles seront forcées de réduire leur production. Des petites villes et des villages ont surgi aux alentours des mines. Beaucoup de localités sont des villes axées sur une seule industrie et dépendent de l'industrie minière. Plus de 35,000 personnes vivent dans les villes minières du nord du Manitoba et dans la circonscription de Churchill. J'imagine que ces personnes y vivent parce que cela leur plaît et qu'elles s'estiment en sécurité.

Après l'exposé budgétaire du 6 mai, un grand nombre d'habitants de localités minières sont devenus inquiets. Ils se sentaient vulnérables et s'interrogeaient sur l'avenir. Cette incertitude a amené bon nombre d'entre eux à quitter ces localités l'été passé et à chercher de l'emploi ailleurs. Il y a eu ensuite une pénurie de mineurs dans ma circonscription. Le budget du 18 novembre a encore aggravé l'insécurité des travailleurs de l'industrie minière.

Les gouvernements réclament une juste part du gâteau national. Compte tenu de la vie chère, que signifie une juste part du gâteau? Permettez que je cite quelques chiffres pour illustrer mon propos. Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux ont retiré des avantages appréciables de l'exploitation minière, surtout dans la circonscription de Churchill.

En 12 ans, le gouvernement fédéral a retiré des revenus de 407 millions et n'a dépensé que 7.8 millions, soit un bénéfice net de 339 millions. Est-ce ce qu'on appelle une juste part du gâteau? Au cours de la même période, la province du Manitoba a perçu au total 78.5 millions et n'a déboursé que 13.4 millions. Le bénéfice net de la province s'établit ainsi à 65.1 millions. D'autres provinces ont également bénéficié de l'exploitation des mines de ma circonscription bien qu'elle n'aient pas supporté de dépenses. La valeur globale de ces avantages atteignait 81 millions à la

Le budget M. C. Smith

fin de 1971. Les chiffres cités prouvent l'importance de l'industrie minière pour le nord du Manitoba, surtout pour Churchill et en confirment la valeur de base économique de la région.

Je passe maintenant à la pêche en eau douce dans le Nord de la province. Cette industrie donne en outre du travail à 150, même 200 Manitobains. C'est le potentiel. De nombreux lacs du nord du Manitoba sont remplis de poissons, notamment de truites, de dorés et de poissons blancs. Le gouvernement fédéral s'occupe de la commercialisation du poisson d'eau douce du Manitoba. Je ne suis pas certain que l'Office remplisse les fins pour lesquelles il a été créé, pour la simple raison que la bureaucratie se mêle de la manutention, du traitement et de la vente du poisson. Le gouvernement devrait former un comité parlementaire permanent de la pêche en eau douce, qui serait indépendant et distinct du comité chargé des pêches d'espèces marines, car je trouve que la pêche en eau douce ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite.

J'aborde le sujet des transports à Churchill. Aucune région ne peut se développer convenablement si elle n'est pas dotée d'un bon système de transport. Le nord du Manitoba est aujourd'hui desservi par un chemin de fer et une sorte de route. Le réseau routier est restreint. Le mode essentiel de transport est l'avion. C'est le seul moyen de rejoindre les localités isolées.

Le trafic à l'aéroport de Thompson, au Manitoba, est tel qu'il y est dangereux d'atterrir ou de décoller. Le nombre des atterrissages en juillet cette année a été de 5,200; la moyenne mensuelle est de 4,000. Nous avons une nouvelle tour de contrôle, mais le transport aérien étant essentiel à ma circonscription, il faut construire les nouvelles installations que les autorités municipales réclament. Le gouvernement devrait projeter la réalisation prochaine de ces travaux.

Je tiens à déposer une plainte au sujet de la Commission des transports aériens. L'avion étant devenu un mode de transport tellement indispensable, je crois que des changements administratifs s'imposent au sujet des permis de transport aérien afin de permettre à la fois le transport de voyageurs et de marchandises. Certains transporteurs ont dû attendre huit mois avant que la Commission des transports aériens donne suite à leur demande. De tels retards constituent une négligence grossière de la part du gouvernement, compte tenu du fait que l'avion est devenu tellement important pour le développement des régions septentrionales, lesquelles comptent presque entièrement sur le transport aérien.

Je veux aussi déposer une plainte concernant la télévision dans la circonscription que je représente. Je ne voudrais pas qu'on me juge hostile aux francophones. La semaine dernière, un avis a paru à Flin Flon annonçant que le Conseil de la radiotélévision canadienne tiendrait une audience à Montréal le 10 décembre en vue de l'établissement d'une seconde station de télévision pour desservir Le Pas et Flin Flon. Cette seconde station doit rediffuser les émissions en langue française de CBWFT. Les gens de Flin Flon ont été consternés lorsqu'ils ont vu cet avis dans les journaux, n'ayant pas du tout été consultés; de plus, la population réunie de Flin Flon et Le Pas compte seulement 8 p. 100 de gens dont la langue maternelle est le français. Il y a bien des gens dont la langue maternelle est le français, mais leurs enfants ne parlent ni ne comprennent le français.